



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLUB DE TAROT
« Prenez Garde au Chien » DU 9 février 2025

Une réunion du CA du club de Tarot de Chelles « Prenez Garde Au Chien », s'est tenue le dimanche 9 février 2025 à 11 h 30, sur convocation du Président, dans la salle du club Fontaine 2, avenue Liaubon à Chelles.

Membres du bureau présents :

M. Daniel ARNOULD	- Président
M. Lucien CHARTIER	- Vice-président
Mme Liliane JARVIS	- Trésorière
M. Thomas GRATECAP	- Secrétaire adjoint
M. Philippe LAIGLEHOUX	- Chargé de la gestion et de la logistique
M. Patrick ZEJGMAN	- Chargé de la communication et de la Formation
M. Jean-Philippe MEILLON	- Chargé de la communication

Membres du bureau absents excusés :

Mme Blandine LAVIALLE	- Trésorière adjointe (pouvoir donné à Mme Liliane JARVIS)
M. Philippe SHIGO	- Secrétaire (pouvoir donné à M ARNOULD)

Ordre du jour

- *Défraiement des qualifiés aux championnats de France*
- *Participation du club aux séances de qualifications*
- *Organisation d'un challenge le mercredi soir en 2025/2026*
- *Questions diverses*



COMPTE RENDU

• **Défraiement des qualifiés aux championnats de France saison 2024/2025**

- Petit rappel, pour pouvoir prétendre au défraiement, suite à la qualification d'un championnat national, il faut pour, la saison 2024/2025, avoir participé à au moins vingt (20) tournois internes (mercredi, vendredi ou chellois). Le montant de ces défraiements est lié à la distance de la compétition, à savoir :
 - En libre,
 - distance inférieure à 500 kms : 60€,
 - De 500 à 750 kms ; 80€
 - Supérieure à 750 kms ; 100€
 - En Duo, Quelle que soit la distance, 70€ (140 pour le duo)
 - En Triplette 65€ (195€ pour la triplette).
 - En quadrette 60€ (240€ pour la quadrette)
 - En libre X 4, 60€ (240€ pour l'équipe)
 - En coupe de France 4 à 6 joueurs : 240€
- Le décompte des participations est réalisé par le secrétaire adjoint, à la réception d'un mail lui donnant la liste des présents. Il est établi que la liste des présents pouvait être de différent type : une photo ou une liste pour le mercredi, une liste ou fichier Excel pour le vendredi et un fichier Excel pour les Chellois. Un état est envoyé mensuellement au président et à la trésorière ou à leur demande.
- Il est décidé que les personnes qui ont déjà leurs 20 participations peuvent recevoir au fil de l'eau leur défraiement.

• **Participation du club aux séances de qualifications**

- A la réunion du conseil d'administration du club de tarot « Prenez Garde au Chien » DU 13 septembre 2024 il avait été voté que « pour pouvoir prétendre à la participation de 10€ donnée par le Club à chaque qualification à un championnat national, il faudra pour la saison 2024/2025 avoir participé à au moins vingt (20) tournois internes (mercredi, vendredi ou chellois). Il n'y aura pas de participation de 10€ du Club tant que l'adhérent n'aura pas participé à 20 tournois internes. Une fois que ce nombre de participation sera égal à vingt (20), le remboursement de 10€ par qualification à un championnat national déjà effectuée sera fait. Par la suite, l'adhérent recevra les 10€ le jour même de sa prochaine participation à la qualification d'un championnat national ».
- Suite à analyse de la trésorerie, il s'avère que les rentrées d'argent, cette saison, sont faibles du fait de la faible participation des licenciés aux soirées du club et Chellois. Le bureau a donc décidé de maintenir l'abondement de 10€ aux qualificatifs en duplicaté

**« PRENEZ GARDE AU
CHIEN »
Club de Tarot
Mairie de Chelles
77500 - CHELLES**



(Open, triplètes, quadrettes et individuels de chaque séries.), par contre, l'abondement du club sera ramené à 5€ pour les libres (libre individuel, par 2, par 4 et séniors).

- **Organisation d'un challenge le mercredi soir**

- Au vu de l'augmentation des participants aux soirées du mercredi, il est décidé d'organiser un challenge du mercredi. Ce challenge commencera le 12 février pour se terminer fin mai.

- **Questions diverses**

- Triplette D1 : la grande majorité des joueurs ne souhaite pas aller faire les qualifications en Champagne (loin et de bonne heure). Aussi, il est décidé d'essayer d'organiser cette qualification en interne Comité 17 Seine & Marne. Date retenue, samedi 1er mars.
- Un nouveau logiciel sur lequel une formation sera nécessaire va arriver. La date retenue pour cette formation est après le qualificatif triplette D2 du samedi 22 mars prochain à La Grande Paroisse.
- Il est demandé si une date est prévue pour la formation d'arbitre. A ce jour pas de date de définie il faudra poser la question à Jean-Claude Gallois CCR.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 12h40 heures,

***Le secrétaire de séance
Thomas GRATECAP***

***Le Président
Daniel ARNOULD***